

## Aide à la réalisation de travaux

### Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

La Communauté du Pays de Meaux se mobilise pour l'amélioration de l'habitat

### ADIL 77

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement vous aide dans vos démarches pour la réalisation de vos travaux.

Elle vous informe sur les aides mobilisables de l'ensemble des partenaires, et vous oriente vers des opérateurs agréés pour monter les demandes de subvention et réaliser un diagnostic technique du logement.

### ADIL 77

Adresse postale : 52 rue de l'Abreuvoir – 77100 MEAUX Tél (standard) : 01 60 25 11 81

Dates et horaires des permanences : Mardi, jeudi et vendredi matin de 9h30 à 12h30

### Seine et Marne ENVIRONNEMENT

Téléphone 06 24 07 11 36 - Mail [energie-ene@seme-id77.fr](mailto:energie-ene@seme-id77.fr)

Permanence que sur rendez-vous – jeudi de 9h30 à 12h30 : Cité administrative – Direction de l'Habitat et du Renouvellement urbain - 15 place de l'Europe – 2<sup>ème</sup> étage - 77100 MEAUX

### Pour qui ?

Les aides sont destinées :

- aux propriétaires qui occupent leur logement
- aux propriétaires qui louent leur logement
- aux syndicats de copropriétaires

Les aides financières sont attribuées **selon les critères de revenus** et la **nature des travaux**.

### Pour quels travaux?

**Rénovation énergétique** : isolations intérieures et extérieures, menuiseries, chaudières,...

**Mise aux normes** d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage,...)

**Adaptation** aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)

**Réhabilitation** des parties communes des copropriétés : sécurité incendie, ascenseur, ravalement avec isolation.

**Les travaux ne doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes financeurs.**

### Adapter les contrats du logement après les travaux

Les travaux de rénovation énergétique ont pour but et conséquence de diminuer la consommation d'énergie du logement. Cette économie d'énergie peut varier entre 30% et 80% en moyenne, selon les travaux réalisés. Il est alors généralement possible de réajuster les mensualités des factures d'électricité et de gaz. En cas de modification du système de chauffage, il est également possible que la puissance du compteur électrique doive être modifiée ou que le tarif de gaz ne soit plus adapté. Il est alors conseillé de faire le point sur son contrat d'énergie.

Lorsque les travaux modifient les ouvertures du logement sur l'extérieur, comme lors de la pose de portes et fenêtres mieux isolées, ces éléments sont souvent également plus sécurisés que les anciens. Dans ce cas, il est judicieux de contacter l'assureur de son contrat d'habitation. En effet, les contrats multirisque habitation couvrent l'assuré contre les vols, donc la prime annuelle peut parfois être revue à la baisse si le logement est plus sécurisé



**MAIRIE DE MEAUX**

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac  
77100 Meaux